

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DU 48 Dénomination passerelle André Léo (12e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " passerelle André Léo " à la passerelle identifiée par l'indicatif BZ/12, dans le 12e arrondissement ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^e commission,

Délibère :

La dénomination " passerelle André Léo " est attribuée à la passerelle BZ/12, propriété de la Ville de Paris, reliant l'allée Vivaldi à la rue Jacques Hillairet à Paris (12^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO